



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

COVID-19 : Réduction des activités de Québecor et de ses filiales

Montréal, le 27 mars 2020 – Afin d’assurer la santé et la sécurité des Québécois et des Québécoises, le gouvernement du Québec a décrété par arrêté ministériel la fermeture des commerces et des entreprises jugées non essentielles. En raison de ces mesures, Québecor annonce qu’elle a dû procéder, avec regret, à la mise à pied temporaire de 10 % de ses employés. Dans le but de minimiser les conséquences économiques sur ces derniers, l’entreprise offrira des mesures d’aide financière et d’accompagnement.

« Depuis le début de la crise, l’ensemble de la grande famille de Québecor a tenu à faire preuve de solidarité ainsi qu’à faire sa part face à cette situation sans précédent qui nous affecte tous. L’arrêt des activités commerciales jugées non essentielles a inévitablement entraîné un ralentissement de l’économie pour plusieurs partenaires d’affaires de notre entreprise, et par conséquent, a causé une diminution importante des activités dans certains de nos secteurs, expliquant ainsi cette décision difficile », a déclaré Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction de Québecor.

« Aujourd’hui, tout en continuant bien sûr à offrir à la population du Québec les services essentiels que sont les télécommunications et les médias d’information, notre priorité est de contribuer à assurer la santé et la sécurité de nos employés. En guise de loyauté et de reconnaissance envers nos collaborateurs et collaboratrices touchés par ces mises à pied temporaires, nous avons travaillé à mettre rapidement en place des mesures d’aide financière et d’accompagnement afin de tenter de minimiser autant que possible les impacts engendrés par cette période d’incertitude », a ajouté M. Péladeau.

Mesures d’aide et d’accompagnement aux employés

Québecor bonifiera les prestations d’aide gouvernementale pour assurer 95 % du salaire des employé(e)s dont le salaire annuel est inférieur à 54 200 \$. Ces derniers auront également la possibilité d’obtenir une avance salariale de deux semaines pour pallier les délais des programmes d’aide gouvernementale. Pour les employé(e)s bénéficiant d’un salaire de plus de 54 200 \$, la bonification assurera 80 % du salaire, en tenant compte d’un plafond salarial fixé à 80 000 \$. De plus, les assurances collectives et les régimes d’épargne-retraite collectifs seront maintenus, de même que la participation de l’employeur s’il y a cotisation de l’employé.

S’appliquant à tous les employés permanents et temporaires, ces mesures seront en vigueur dès le lundi 30 mars et maintenues jusqu’au 31 mai. Celles-ci pourraient également être harmonisées en fonction de l’évolution de la situation ou des changements apportés aux programmes d’aide gouvernementale mis en place.

Rappelons que Québecor et ses filiales ont déployé, au cours des dernières semaines, plusieurs mesures particulières de protection, de prévention et de soutien destinées à ses employés, à ses partenaires et à ses nombreux clients. Pour en savoir plus : <https://bit.ly/3bvYVJk>

À propos de Québecor

Chef de file canadien des télécommunications, du divertissement, des médias d’information et de la culture, Québecor est l’une des entreprises de communication intégrées les plus performantes de l’industrie. Portées

par la volonté de faire vivre la meilleure expérience qui soit à ses clients, toutes les filiales et marques de Québecor se distinguent par une offre de produits et services de qualité, multiplateformes et convergents.

Québecor (TSX : QBR.A, QBR.B), dont le siège social est solidement implanté au Québec, emploie plus de 10 000 personnes au Canada.

Entreprise familiale fondée en 1950, Québecor a à cœur de s'impliquer activement dans sa communauté. Chaque année, elle s'investit auprès de plus de 400 organismes dans les domaines aussi essentiels que sont la culture, la santé, l'éducation, l'environnement et l'entrepreneuriat.

Visitez notre site Internet : www.quebecor.com

Suivez-nous sur Twitter : twitter.com/Quebecor

— 30 —

Renseignements :

Québecor

514-380-4572

medias@quebecor.com